

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

La Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell et La Municipalité de La Nation tiendront une **assemblée publique virtuelle le 26^e jour du mois d'octobre 2020 à 18h00**, afin de considérer la demande d'approbation d'un plan préliminaire de lotissement sous l'article 51 de la Loi sur l'aménagement du territoire (**dossier n° 070-S-20-004**) et d'obtenir les commentaires du public.

SOYEZ AVISÉ que les Comtés unis de Prescott et Russell ont considéré cette demande complète le **6 octobre 2020**.

Afin de soutenir les efforts en cours pour arrêter la propagation de la Covid-19, la réunion publique sera diffusée en direct sur la chaîne YouTube nommée « The Nation Municipality / La municipalité de La Nation ». Le lien vers la chaîne YouTube est disponible sur la page Web de la municipalité : www.NationMun.ca. En participant virtuellement sur YouTube, nous assurons la sécurité et le bien-être de tous. De plus, en raison de la distanciation sociale, nous n'avons que sept (7) places de disponibles dans la salle pour les membres du public– ces places seront réservées pour ceux qui n'ont pas accès à l'internet. Le nombre de places disponibles dans la salle est sujet aux directives du Bureau de santé de l'est de l'Ontario et peut changer à tout moment, et ce selon le statut régional de la Covid-19.

Veillez confirmer votre présence (en personne ou virtuelle) en envoyant un courriel à la Greffière adjointe, Aimée Roy, à aroy@nationmun.ca ou en téléphonant au 613-764-5444, poste 228, indiquant les noms complets et adresses civiques des personnes souhaitant participer.

Toute Personne peut assister à la réunion publique virtuelle et/ou faire une présentation verbale ou écrite, soit en faveur ou contre la proposition en transmettant leur demande à la municipalité de La Nation avant **16h le 22 octobre 2020**. Il est possible de soumettre des questions ou commentaires via le chat en direct sur YouTube.

TOUTE PERSONNE peut également faire des observations écrites par la poste ou par courriel au département d'Urbanisme et de Foresterie des Comtés unis de Prescott et Russell en soutien ou en opposition au projet proposé avant le **13 novembre 2020** à l'adresse indiquée ci-dessous. Veuillez inclure le numéro de dossier dans toute correspondance.

LE BUT – La demande d'approbation de ce plan préliminaire de lotissement comporte 260 unités résidentielles (50 unités pour des résidences unifamiliales, 126 unités pour des résidences jumelées, 85 unités résidentielles de type maison en rangées), 1 bloc réservé pour des unités résidentielles de plus haute densité de type appartement et 2 blocs réservés pour des usages commerciaux. La parcelle de terrain affectée est située au nord de la rue Savage dans le village de Limoges et décrite comme faisant partie du Lot 30, concession 1, dans l'ancien canton de Cambridge. Ce projet propose un accès à partir de la rue Savage.

L'INFORMATION ADDITIONNELLE concernant le plan de lotissement proposé est disponible pour consultation en ligne sur le site Web du département d'Urbanisme et de Foresterie des Comtés unis de Prescott et Russell et au lien suivant:

http://www.prescott-russell.on.ca/services/urbanisme_et_foresterie/plan_de_lotissement.

SI UNE PERSONNE ou un organisme public ne présente pas d'observation orale lors d'une réunion publique, le cas échéant, ou ne présente pas d'observations écrites aux Comtés unis de Prescott et Russell à l'égard du plan de lotissement proposé avant que l'autorité appropriaire n'approuve ou ne refuse d'approuver l'ébauche du plan de lotissement, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision des Comtés unis de Prescott et Russell devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local de l'Ontario.

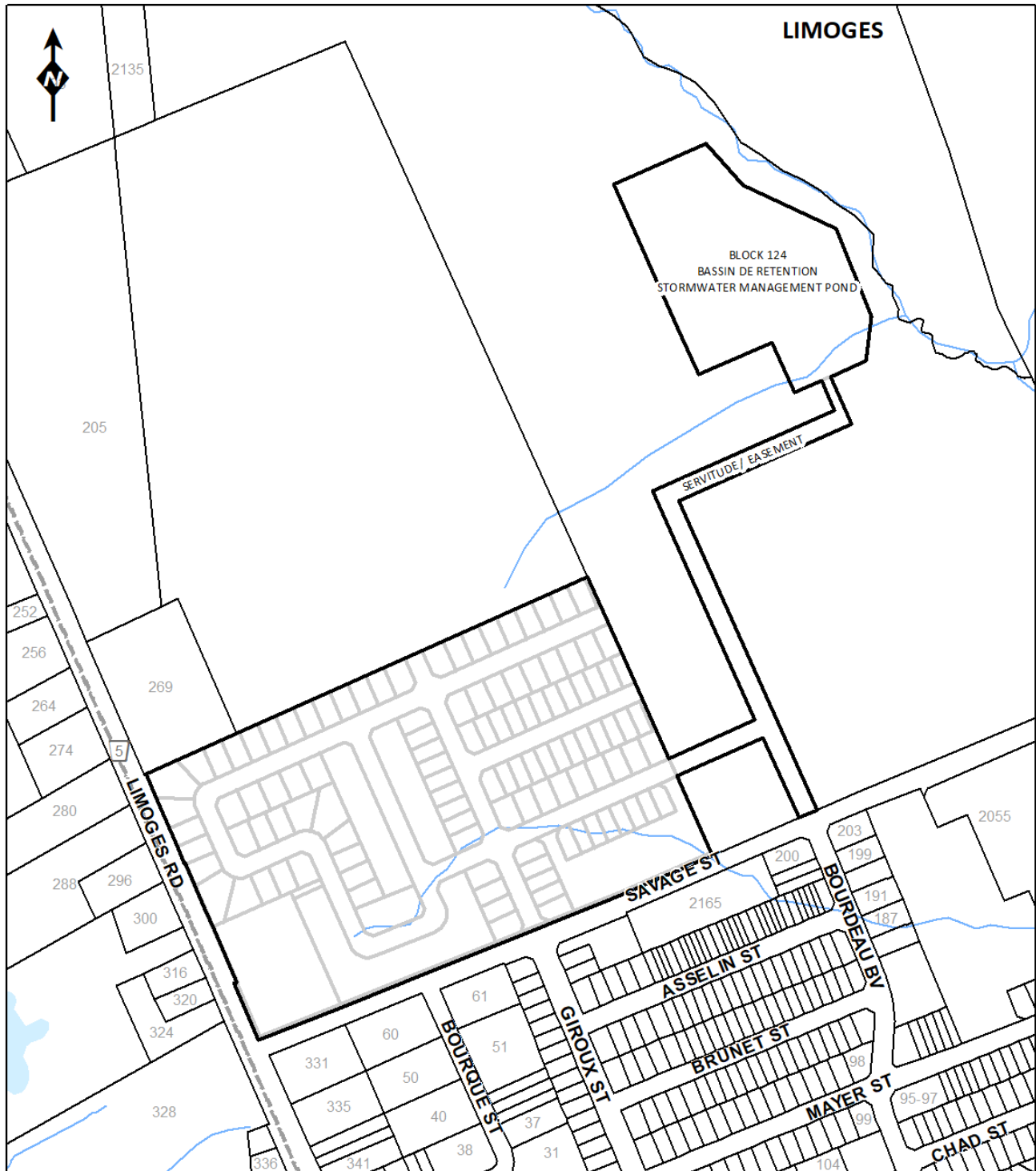
SI UNE PERSONNE ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique, le cas échéant, ou ne présente pas d'observations écrites aux Comtés unis de Prescott et Russell à l'égard du plan de lotissement proposé avant que l'autorité appropriaire n'approuve ou ne refuse d'approuver l'ébauche du plan de lotissement, la personne ou l'organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie le Tribunal d'appel de l'aménagement local de l'Ontario à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.


SI VOUS AVEZ REÇU cet avis et que vous êtes propriétaire d'un terrain de sept logements ou plus, veuillez afficher cet avis dans un endroit visible par tous les résidents.

SI VOUS DÉSIREZ ÊTRE AVISÉ(E) de la décision des Comtés unis de Prescott et Russell relativement au plan de lotissement proposé, vous devez présenter une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous.

Département d'Urbanisme et de Foresterie
Comtés unis de Prescott et Russell
59 rue Court, C.P. 304
L'Orignal, Ontario, K0B 1K0
Courriel: Planning@prescott-russell.on.ca
Tél. : (613) 675-4661, poste 7100

Daté ce 9^e jour d'octobre 2020.



 Terrain cible
Subject Land

 Lot proposé
Proposed Lot

